

RECOURS A UN ARCHITECTE OU PAS

CONSTRUCTION NOUVELLE SOUMISE A PERMIS DE CONSTRUIRE		
Surface de plancher inférieure ou égale à 150 m ²		PC sans architecte
surface de plancher supérieur à 150 m ²		PC avec architecte
EXTENSION sur une construction existante inférieure ou égale à 150 m ² de surface de plancher		
Si la surface de plancher futur, après extension, est inférieure ou égal à 150 m ²	Extension d'une surface de plancher supérieur à 5 m ² et inférieur ou égal à 20 m ²	Déclaration préalable
	Extension d'une surface de plancher supérieur à 20 m ² et inférieur ou égal à 40 m ²	Déclaration préalable
	Extension supérieur à 40 m ² de surface de plancher	PC sans architecte
Si la surface de plancher futur, après extension, est supérieur à 150 m ²	Extension d'une surface de plancher supérieur à 5 m ² et inférieur ou égal à 20 m ²	Déclaration préalable
	Extension d'une surface de plancher supérieur à 20 m ² et inférieur ou égal à 40 m ²	PC sans architecte
	Extension supérieur à 40 m ² de surface de plancher	PC avec architecte
EXTENSION sur une construction existante supérieure à 150 m ² de surface de plancher		
Extension d'une surface de plancher au-dessus de 5 m ² et inférieur ou égale à 20 m ²		Déclaration préalable
Extension d'une surface de plancher supérieure à 20 m ² et inférieure ou égale à 40 m ²		Déclaration préalable
extension supérieure à 40 m ² de surface de plancher		PC avec architecte